



Procès-Verbal BUREAU PLENIER

Réunion du 4 octobre 2021 à 17h30 En visioconférence à Lyon, Cournon & Aurillac

Présidence : Pascal PARENT.

Présents :

A Lyon : Denis ALLARD, Yves BEGON, Raymond FOURNEL, Lilian JURY, Pierre LONGERE, Joël MALIN, Jean-Marc SALZA, Daniel THINLOT.

À Cournon : Nicole CONSTANCIAS, Guy POITEVIN.

A Aurillac : MM. Roland LOUBEYRE, Jacques VANTAL.

En visio de son domicile : Didier ANSELME (à qui le Bureau souhaite une bonne convalescence),

Excusé : Dominique DRESCOT.

Assistent à Lyon : Richard DEFAY, Méline COQUET, Pierre BERTHAUD, Sylvie DI IORIO.



1. Informations du Président et du Président Délégué.

- ✓ Point licences.

Le Président fait état du nombre de licences enregistrées et en retard qui représente un peu plus de 200 000 licences.

Détails des licences délivrées de date à date :

Libres Masculins	- 14 %
Libres Féminins	- 18 %
Dirigeants Volontaires	- 12 %
Libres Masculins U6 à U13	- 14 %
Libres Masculins U14 à U19	- 13 %
Futsal	- 30 %
Libres Jeunes Féminines Foot Animation	- 18 %
Libres Féminines Seniors	- 19 %
Libres Masculins Seniors	- 13 %
Arbitres	- 21,47 %

Si l'on y rajoute les licences en retard, on se rapproche petit à petit de la saison dernière, ce qui est une bonne nouvelle.

- ✓ Finalisation de la Commission Régionale Foot en Milieu Scolaire.

Président : Dominique DRESCOT.

Didier ANSELME, Nicole CONSTANCIAS, Georges HONORE, Jean-Pierre DEFOUR, Jean-François VALLET.

L'IPR de l'EPS de l'Académie de Lyon 2^{ème} degré haut niveau.

L'IPR de l'EPS de l'Académie de Clermont 2^{ème} degré.

L'IPR de l'EPS de l'Académie de Grenoble 2^{ème} degré.

1 représentant universitaire par Académie.

1 directeur UNSS par Académie.

1 CPD par Académie.

1 Président de CRUSEP par Académie.

1 référent national USEP.

CTR Responsables d'Axes : Sébastien DULAC et Sylvain RICHARD.

CTRA LAuRAFoot : Richard PION.

CTR de Secteur : Valérie RIBOULET, Jean-Marie TERRASSE, Didier ROUSSON.

2 réunions sont programmées les 15 octobre (plénière) et 30 novembre 2021 (restreinte).

Didier ANSELME fait part de son étonnement sur le nombre important de salariés comparativement aux membres élus concernés par la Commission restreinte.

- ✓ Remises de Label à Domerat et à Vertraz Monthoux.

Ces remises dans les clubs se sont bien déroulées. Pierre BERTHAUD rappelle la méthode de suivi des clubs nationaux par les C.T.R. qui organisent et structurent ces remises.

- ✓ Suite des décisions du Bureau Plénier électronique du 27 septembre.

Le Président remercie tous les membres pour avoir répondu rapidement.

2 sujets évoqués :

1. Commission d'Analyse des Demandes d'Accompagnement Financier (CADAF).

a) Faisant suite à la demande du Conseil de Ligue du 11 septembre 2021, le Bureau Plénier a examiné les dossiers des clubs qui n'ont finalement pu percevoir aucune aide dans le cadre de la CADAF, dans la mesure où ils n'ont pas renvoyé tout ou partie des documents indispensables demandés par cette commission.

Il s'agit des clubs suivants : Caluire Féminin, Revermont, St Christophe Marcenod, Umicore Foot, Roanne Matel, Lempdes Sports Futsal, RocheGude, Clermont Outre-Mer, Mayotte Chambéry, Portugais Clermont Aubière, Neyrac Foot Mosaïc, AS La Chaumière, AS Villebretoise et FC Issoire 2.

Ces clubs ont de fait bénéficié de délais de paiement du relevé n° 2 de la saison 2020/2021 qu'à l'évidence ils n'auraient pas dû avoir.

En conséquence de quoi, et par équité vis-à-vis des autres clubs, le Bureau Plénier décide que les sommes dues au titre du relevé n° 2 de la saison 2020/2021 seront à payer en même temps que le relevé n° 1 de la saison 2021/2022 édité mi-septembre, qui de toute façon les inclut,

Mais

Considérant que les sommes dues par ces clubs au titre du relevé n° 1 de la saison 2021/2022 comprennent donc des sommes dues au titre du relevé n° 2 de la saison 2020/2021,

Considérant qu'en cas de non-respect des délais de paiement prévus à l'article 47 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot, et sauf échéancier dûment accepté par le trésorier, les sanctions prévues à l'article 47-3 doivent être mises en œuvre.

Rappelant que les sommes dues au titre du relevé n°1 de la saison 2021/2022 comprennent des sommes dues au titre du relevé n° 2 de la saison 2020/2021 et qu'il apparait donc que ce sont les sanctions prévues à l'étape 2 de l'article 47-3 (cas de non-paiement pour les relevés n° 2) qui devraient s'appliquer, à savoir retrait immédiat de points fermes et non avec sursis (comme prévu à l'étape 1),

Transmet la liste de ces clubs à la Commission des Règlements avec ces précisions, tout en s'en remettant bien sûr à la décision finale de cette commission au cas où elle aurait à examiner de tels cas.

b) Par ailleurs, le Bureau Plénier saisi du cas d'un club n'ayant pas honoré le 1er paiement de l'échéancier convenu avec le Trésorier, cet échéancier portant également sur des sommes dues au titre du relevé n° 2 de la saison 2020/2021, considère qu'en cas de non-paiement dans les délais prévus pour le règlement du relevé n° 1 de la saison 2021/2022 de la totalité des sommes dues à la ligue (relevé n° 2 de la saison 2020/2021 ayant donné lieu à l'échéancier et relevé n° 1 de la saison 2021/2022), et sauf nouvel échéancier expressément accepté par le Trésorier, c'est la même règle que celle indiquée pour les clubs visés en a) qui devrait s'appliquer et transmet donc le dossier de ce club (UJ Clermontoise) à la Commission des Règlements avec ces mêmes précisions.

Il en sera de même pour tous les clubs qui ne respecteraient pas un échéancier convenu en 2020/2021.

2. Championnat Futsal R2 de la saison 2021/2022.

Suite à l'examen de la situation du championnat Futsal R2 lors de sa réunion du 20/9 où il a été constaté que du fait du forfait général de l'équipe de FC Limonest Dardilly Saint Didier, le championnat régional Futsal R2 se retrouve avec une poule de 9 équipes et une poule de 7 équipes provoquant un déséquilibre préjudiciable à la régularité et au bon déroulement de la compétition, le Bureau Plénier :

après avoir recueilli l'avis des clubs concernés et dans l'intérêt du football régional, décide à l'unanimité :

- que toutes les équipes Futsal R2 seront versées dans une seule et même poule avec un championnat en 2 phases c'est-à-dire une 1ère phase avec 15 matches "secs" donnant lieu à un classement suivie d'une 2ème phase avec play-off et play-down pour déterminer les montées en Futral R1 et les descentes en championnat Futsal de district,

- que le déroulé exact de cette nouvelle formule de championnat (calendrier, modalités de classement, montées, descentes, play-off, play-down, etc) sera communiqué dans les meilleurs délais, étant d'ores et déjà précisé que le Bureau Plénier s'inspirera des décisions du Comex FFF des 16/4 et 17/12/20 pour le définir, et qu'il sera tenu compte dans toute la mesure du possible des distances kilométriques pour déterminer les matches de la 1ère phase,

- que dans l'intervalle les matches prévus pour les prochaines journées des 2 poules restent programmés tels quels jusqu'à parution du nouveau calendrier et que tous les résultats et éventuelles sanctions de tous les matches joués seront conservés.

2. Finances.

Retour sur la réunion du 24 septembre avec le cabinet d'expertise-comptable sur la clôture des comptes au 30 juin 2021.

Les premières tendances font ressortir un résultat à l'équilibre.

Comme annoncé la saison dernière, une enveloppe dédiée aux clubs pourra être dégagée s'il y a de nouveau des contraintes sanitaires.

Une réunion de la Commission Régionale des Finances est prévue le 8 novembre 2021 au cours de laquelle seront finalisés les comptes de la LAuRAFoot à présenter à l'AG du 4 décembre 2021.

Lilian JURY s'interroge sur le remboursement des P.G.E. obtenus, remboursement partiel, remboursement total, etc... Il faudra trancher sur ce point au plus tard début 2022.

3. Compétitions 2021/2022.

- ✓ Passe Sanitaire pour les compétitions de Jeunes à compter du 30 septembre 2021.

Pas de remontées particulièrement négatives sur l'organisation des matchs. Le passe a été bien intégré par les clubs à la satisfaction du Président.

Si la Commission Régionale de Discipline est amenée à se saisir d'un dossier, mise en place d'un barème disciplinaire en cas de non-respect du contrôle par les clubs :

1^{ère} incident : rappel à l'ordre et amende de 100 € avec sursis pour mauvaise police de terrain.

2^{ème} incident : amende de 100 € ferme et points de retrait avec sursis.

3^{ème} incident : amende doublée et points de retrait fermes.

4. Questions diverses.

- ✓ Les Assemblées Générales de Districts

Didier ANSELME fait part du bon déroulement de l'Assemblée Générale du district du Cantal. Roland LOUBEYRE signale la présence de très nombreux clubs heureux de se retrouver.

Point sur la représentation de la ligue aux différentes AG de district :

District	Date A.G.	Lieu	Personnes désignées pour la Ligue
LAuRAFoot	4 décembre 2021	LYON	
Ain	23 octobre 2021 à 9h00	VIRIAT	P. Parent, B. Alban, P. Longère, D. Allard, B. Barbet
Allier	22 octobre 2021 19h00	COSNE D'ALLIER	L. Jury, Ph. Amaduble, A. Champeil
Isère	20 novembre 2021	Gymnase des Pies 8 rue des Pies - SASSENAGE	D. Anselme, C. Marce, C. Raclet
Cantal	25 Septembre 2021 9h00	NEUSSARGUES	D. Anselme, R. Loubeyre, J. Vantal
Drôme-Ardèche	9 septembre 2021 19h00	Crédit Agricole, 290 rue Faventines VALENCE	D. Anselme, S Zucchello
Haute-Loire	23 octobre 2021	Hôtel du Département LE PUYEN VELAY	L. Jury, P. Pezairé
Loire	26 Novembre 2021	VEAUCHE	R. Fournel, L. Jury, H. Grouiller
Puy de Dôme	5 ou 6 novembre 2021	En attente confirmation date lieu heure	L. Jury, Y. Begon, A. Champeil, N. Constancis, R. Fournel
Lyon & Rhône	20 novembre 2021	CIVRIEUX d'AZERGUES	A définir lors du CL du 25/10.
Savoie	Samedi 28 août 2021 9h00	LAISSAUD	P. Parent
Haute-Savoie P&G	26 novembre 2021	CHALLEX	P. Parent, D. Anselme, P. Longère, C. Marce, C. Perrissin, J.F. Vallet

A finaliser lors du prochain Conseil de Ligue, les représentations de la ligue pour les AG des Districts de Lyon & du Rhône et du Puy de Dôme (en fonction de la date retenue pour cette AG).

- ✓ Campagne Pass'sport – Rentrée sportive 2021/2022.

La Campagne suit son cours. A noter la sollicitation de la DRAJES pour que la LAuRAFoot soit tiers payeur pour les clubs du département du Rhône et de la métropole de Lyon.

- ✓ Pierre BERTHAUD :

Labellisation des clubs nationaux : point sur les membres du Conseil de Ligue qui seront présents aux différentes remises.

Excellence	Ain Sud Foot A. HARIZA / P. LONGERE / J. MALIN	13.12.2021
Elite	Andrézieux Bouthéon FC P. BELISSANT / Th. DELOLME	07.12.2021 Date à décaler
Elite	Chambéry Savoie Foot D.ANSELME / D. ALLARD	A définir
Elite	FBB PERONNAS 01 P. PARENT / P. LONGERE / J. MALIN	09.10.2021
Elite	FC Aurillac J. VANTAL / T. CHARBONNEL	20.11.2021

Espoir	FC Vaulx en Velin P. LONGERE / P. BELISSANT / A. MEYER	10.12.2021	17h30
Elite	FC Villefranche P. BELISSANT / P. LONGERE / A. MEYER	17.11.2021	
Elite	GFA Rumilly Vallières P. BELISSANT / D. ALLARD	09.11.2021	
Excellence	Hauts Lyonnais P. BELISSANT / A. MEYER	20.10.2021	Date à décaler
Elite	Lyon-La Duchère D.DRESCOT / M. MEYER	09.12.2021	
Elite	Grand Ouest Ass. Lyonnaise A. HARIZA / MEYER	19.10.2021	
Excellence	Moulins Yzeure Foot 03 G. POITEVIN / L. JURY	15.12.2021	
Elite	Olympique Lyonnais P. PARENT / A. HARIZA / A. MEYER	01.12.2021	
Espoir	AC SP Moulins Y. BEGON ou Ph. AMADUBLE ou N. CONSTANCIAS /G. POITEVIN	08.11.2021	
Espoir	Groupement Nord Velay P. PEZAIRE / R. FOURNEL / L. JURY	24.11.2021	
Elite	Thonon Evian Grand Genève FC D.DRESCOT / D. ALLARD	16.11.2021	Date à décaler
Espoir	Chavanoz Futsal E. BERTIN / MEYER / P. LONGERE / D. ANSELME	15.12.2021	
Espoir	Condrieu Futsal Club E. BERTIN / A. MEYER / D. DRESCOT	11.01.2022	
Label EFF Or	Foot. Féminin Yzeure Allier Auv G. POITEVIN / L. JURY	20.10.2021	

Un carton d'invitation sera adressé par la Ligue directement aux membres du Conseil de Ligue devant participer à ces remises de label, ainsi qu'aux Districts qui diffuseront à leurs représentants.

- ✓ ETR : modalités de prise en charge des frais de déplacement des sélections départementales sur les rassemblements régionaux.

Thierry CHARBONNEL a souhaité que soient évoqués les frais engendrés pour ces détectations organisées sur le site de Tola Vologe.

Les frais inhérents à la Coupe Interdistricts et aux rassemblements Interdistricts U15 F et G sont pris en charge à 100 % par la Ligue.

En ce qui concerne les autres rassemblements, et dans le cadre de l'éloignement du lieu de sélection, les Districts les plus lointains arrivent la veille et la Ligue offre la restauration et l'hébergement.

Roland LOUBEYRE fait part des frais importants qui se chiffrent à 6 000 € environ pour le District du Cantal et souhaiterait qu'une péréquation soit mise en place entre les Districts.

Après discussion sur les déplacements, heures d'arrivée, départ, partage des bus, etc... le Bureau Plénier de la Ligue décide que 50 % des dépenses engagés par les Districts seront pris en charge par la LAuRAFoot. Les montants des frais devront être centralisés par Pierre BERTHAUD pour remboursement par le service financier de la ligue au 28 février 2022.

- ✓ Poste de D.T.R. :

Pierre BERTHAUD qui participe à son premier Bureau Plénier, tient à remercier tous les membres de la LAuRAFoot pour les témoignages de félicitations reçus pour sa nomination au poste de DTR.

Cette nomination va entraîner un poste vacant de CTR coordonnateur de la formation et après discussion avec le Président Pascal PARENT et Patrick PION, DTN Adjoint de la FFF, un appel à candidatures a été réalisé en interne. A ce jour, Sébastien DULAC, Cadre d'Etat mis à disposition de la Ligue, a répondu favorablement. Ce dernier correspondant au profil recherché est donc nommé au poste de CTR coordonnateur de la formation.

Pour pallier la future vacance du poste de CTR DAP, un appel à candidature interne devra être lancé, dont les modalités seront arrêtées lors du Conseil de Ligue du 25 octobre.

- ✓ Organisation du tirage au sort de la Coupe Interdistricts :

Joël MALIN procède au tirage de la Poule Ouest :

Lyon & Rhône B	contre	Loire
Allier	contre	Haute-Loire
Puy de Dôme	contre	Cantal

Raymond FOURNEL procède au tirage de la Poule Est :

Savoie	contre	Ain
Drôme-Ardèche	contre	Lyon & Rhône A
Isère	contre	Haute-Savoie Pays de Gex

- ✓ Didier ANSELME : Point d'étape sur les propositions des responsables des centres de coûts pour la baisse des dépenses ?

Daniel THINLOT précise qu'il a avancé sur les 2 plus importants postes de dépenses, à savoir les opérations liées à la technique et à l'arbitrage.

- ✓ Yves BEGON : Publication de la liste mise à jour des délégués de secteur (art. 38).

Après recensement effectué auprès des Districts, cette liste fera l'objet d'une parution sur le Site Internet de la LAuRAFoot.

- ✓ F.A.F.A. :

Richard DEFAY expose les réponses qui pourraient être adressées à la LFA suite au questionnaire envoyé sur le projet territorial Fafa Equipement. Ces dernières seront adressées aux Présidents de district pour avis avant renvoi à la LFA.

- ✓ Audit organisationnel de la ligue et plan d'actions 2021/2024 :

Pascal PARENT fait part de la réunion prévue le 19 octobre 2021 entre certains membres élus et salariés de la Ligue, les personnes de la société chargées de l'audit ainsi que les responsables des Pôles et les Présidents des Départements.

Lors de cette journée, un plan d'actions sera étudié (en parallèle de l'audit organisationnel lancé dans le cadre de la GPEC).

La future organisation de la ligue devra bien évidemment tenir compte de ce plan d'actions.

- ✓ Plénière Commission Régionale de Discipline :

Pierre LONGERE informe que 10 Districts étaient représentés.

Etaient conviés 2 représentants des Commissions Départementales de Discipline, les membres de la Commission Régionale et le Service Juridique de la LAuRAFoot.

Ont été évoqués les modifications des textes disciplinaires, les problèmes liés au pass sanitaire, etc...

Une formation à l'attention des instructeurs est souhaitée. Méline COQUET informe que le service Juridique de la LAuRAFoot se chargera de cette formation

- ✓ Plénière Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives :

Elle a été organisée le samedi 2 octobre à Lyon.

A l'ordre du jour figuraient notamment des précisions sur les missions des membres des commissions départementales et celles des membres de la commission régionale.

- ✓ Yves BEGON : Tableau des montées et descentes Seniors

Une fois que la Commission Régionale de Réforme et Suivi des Championnats aura arrêté les effectifs cibles (en nombre de poules et en nombre d'équipes par poule) pour les différents championnats régionaux, les commissions en charge de ces championnats définiront le nombre de montées et de descentes par catégorie puis par poule dans ces catégories. Pour les seniors masculins, le tableau des montées et descentes sera présenté au prochain Conseil de Ligue.

- ✓ Prochain Conseil de Ligue :

Celui-ci aura lieu le lundi 25 octobre 2021 à 18h30 sur les sites de Cournon et Lyon.



La séance est levée à 20 Heures.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Pascal PARENT

Pierre LONGERE